

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 77 (1926)
Heft: 4

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

manière de voir vous déterminera à prendre autant que possible nos vœux en considération. De cette façon, vous mériterez non seulement la sincère gratitude des amis et protecteurs de la nature, mais vous rendrez en même temps à tous les citoyens, en particulier à la classe laborieuse de ceux qui cultivent la terre, un service inestimable. »

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole forestière. *Retraite du professeur Schröter.* Nous avons, dans un précédent cahier, relaté la belle cérémonie dans laquelle le monde scientifique suisse a fêté le 70^e anniversaire de M. le Dr Schröter qui enseigne la botanique systématique à l'Ecole polytechnique depuis 1884.

Atteint par la limite d'âge, l'aimable professeur est obligé de prendre sa retraite.

C'est le samedi 27 février qu'il a donné son dernier cours. Le grand auditoire de l'Institut forestier et agricole était trop petit pour contenir les nombreux collègues et étudiants accourus pour cette séance d'adieu. Le pupitre disparaissait sous des montagnes de fleurs. Au tableau noir était suspendu un portrait agrandi d'*Oswald Heer*, prédécesseur de M. Schröter à la chaire de botanique et dont ce dernier avait tenu d'entretenir ses auditeurs. On goûta beaucoup ce pieux témoignage de reconnaissance et d'admiration envers un grand savant qui fut aussi un homme d'une exquise modestie.

M. le Dr *Rikli*, que le Conseil fédéral a chargé, à titre provisoire, de la succession de M. Schröter, lui a exprimé, en termes émus, la reconnaissance qu'éprouvent étudiants et ses camarades du corps enseignant.

Cette cérémonie, très belle dans sa simplicité, prit fin par quelques paroles de remerciement, fort bien dites, d'un étudiant, M. *Palmann*.

Il est bien permis de dire que le départ du sympathique professeur laisse d'unanimes regrets dans notre Ecole.

H. B.

Vaud. *Henri Bernard-Magnia* †. Le 1^{er} mars est décédé à l'Isle, à l'âge de 80 ans, M. H. Bernard, juge de paix et créateur de l'établissement d'imprégnation de poteaux dans son village natal. Dans sa longue carrière, le défunt a pris contact avec de nombreux forestiers. Ils garderont un bon souvenir de cette nature loyale et franche, parfois un peu rude, mais pourtant toute de bienveillance qui caractérisait cet homme si actif et entreprenant. Il a rendu de grands services à la forêt en donnant l'occasion d'écouler à de bons prix les produits d'éclaircie, perches et poteaux. Les forêts de sa commune ont d'ailleurs joui spécialement de ses efforts intelligents d'amélioration; il a toujours secondé le service forestier, en particulier dans la création des chemins.

Nous adressons un dernier adieu à cet homme de bien qui eut toujours à cœur d'assister, avec une régularité qui ne se démentit pas jusqu'à sa dernière année, aux réunions annuelles de la Société vaudoise des forestiers.

Py.

— *L'Association forestière vaudoise* vient de publier son rapport sur l'exercice de 1925.

Ce rapport, très circonstancié, est bien intéressant à parcourir. Il est plein d'optimisme et reflète le courageux entrain, le désir de bien faire, qui animent les personnes dévouées placées à sa tête. Il contient un bref examen de la situation dans laquelle se trouve le canton de Vaud au point de vue forestier, situation qui se résume en ceci : la production est fortement supérieure à la consommation. Comment faire pour tirer un bon parti de cette surproduction ? Exporter. Sans doute. Mais, comme le dit le rapport, si exporter paraît simple, en pratique cette opération soulève un monde de difficultés, de problèmes à résoudre. Aussi longtemps que le client français a pu acheter les bois vaudois, l'excédent de cette production forestière fut acheminée presque en entier sur la France. Depuis quelques années, la chute du franc français a rendu toujours plus difficile cette exportation; pour l'instant, elle est virtuellement supprimée.

Il a donc fallu créer une nouvelle clientèle, trouver de nouveaux débouchés et adapter le marché des bois vaudois à une situation toute changée.

Ce fut le mérite des dirigeants de l'*«Association»* de comprendre que ce débouché nouveau devait être la Suisse orientale et septentrionale, contrées très industrielles qui, depuis longtemps, couvrent par l'importation leur insuffisance de production du bois de service.

Ce point établi, elle a fait connaître les bois à vendre aux intéressés, ne reculant pas devant les frais d'une excursion dans quelques forêts, à laquelle furent invités de nombreux marchands de bois et scieurs de la Suisse allemande. Il a fallu traiter avec les Chemins de fer fédéraux pour essayer d'obtenir une diminution de leurs tarifs de transport, hélas très élevés. Des réductions ont été obtenues; cependant, ce coût reste si élevé que les bois vaudois ne peuvent guère être expédiés à plus de 150 km. de distance.

Toutes ces nombreuses tractations ont été conduites par le Secrétariat de la Fédération, que dirige avec beaucoup de zèle et de succès M. *Ch. Gonet*, inspecteur forestier.

Ce secrétariat est intervenu très souvent auprès d'administrations forestières dans les questions relatives au façonnage, au débit et au triage des produits forestiers, domaine où jusqu'ici régnait la plus grande diversité et où l'on négligeait par trop de tenir compte des désirs de la clientèle.

A ce sujet, nous avons appris avec la plus vive satisfaction que le Service cantonal des forêts se propose d'organiser des cours de

répétition pour gardes de triage, ayant surtout pour but de traiter les questions relatives au façonnage, à la mise en valeur et à la vente des produits forestiers. Initiative intelligente et opportune qui ne saurait manquer d'avoir les conséquences les plus heureuses pour le marché des bois, et pour laquelle nous félicitons les initiateurs.

Dans cette campagne en faveur d'un meilleur rendement de la forêt vaudoise, l'Association forestière s'est vite rendu compte qu'il fallait veiller à une bonne organisation des ventes de bois. En 1925, elle a organisé sept ventes collectives pour un volume de 30.000 m³ de bois de service d'essences feuillues.

En réalité, les résultats de ces ventes collectives en 1925 furent très divers; ils furent parfois négatifs. L'auteur du rapport met ce résultat en partie sur le compte de la Loi forestière vaudoise qui oblige les communes propriétaires de forêts à vendre leurs bois en mise publique. Il émet le vœu que le législateur vaudois veuille bien remanier cette disposition, trop absolue, et l'adapter aux circonstances nouvelles. Il sera intéressant de voir la suite qui va être donnée à une invite en faveur de laquelle militent d'excellentes raisons.

Le rapport nous apprend que l'Association a présidé, en 1925, à la vente de 62.700 m³ de bois, dont 60.150 m³ ont été acheminés sur la Suisse allemande. On se figure aisément combien cette opération de dégorgement a dû rendre meilleur l'état du marché interne.

A la fin de 1925, le nombre des sociétaires de l'utile Association (communes et particuliers) s'élevait à 193, possédant 47.227 ha., avec une possibilité annuelle de 144.000 m³.

Le montant des affaires traitées en 1925 a été de 3.167.150 fr.

Les quelques renseignements qui précèdent peuvent suffire pour montrer le beau développement et illustrer la grande utilité de l'« Association forestière vaudoise ». Ses dirigeants ont droit aux plus chaudes félicitations, surtout son président, M. J. *Genevey*, député à Bassins, et M. Ch. *Gonet*, secrétaire, qui en est la cheville ouvrière.

H. B.

Zurich. M. *Paul Gugelmann*, ingénieur forestier, d'Attiswil (canton de Berne), vient d'être nommé adjoint de l'inspecteur forestier de la ville de Zurich, avec domicile dans la maison forestière du Sihlwald. Il succède à M. B. *Ritzler*, promu récemment inspecteur forestier de la ville sus-nommée.

Etranger.

Belgique. La presse belge annonce la retraite de M. *Crahay*, directeur général des eaux et forêts de Belgique. Atteint par la limite d'âge, cet éminent administrateur a travaillé pendant 46 ans dans les forêts de son pays et, durant plus d'un quart de siècle, il a dirigé le service forestier du royaume.

C'est une belle personnalité que celle de ce sylviculteur, épris de son métier, qui a su éléver le service forestier belge à un degré de

développement méritant l'admiration de tous ceux qui suivent de près l'évolution sylvicole de ce pays. M. Crahay a été en particulier l'initiateur de ce vaste mouvement de boisement qui, durant le dernier demi-siècle, a mis en valeur des étendues considérables de terrains improductifs, aujourd'hui recouverts de luxuriants massifs de résineux en pleine production.

Mais le chef du service forestier belge s'est acquis un autre titre de reconnaissance impérissable aux yeux de ses concitoyens en sauvant en 1914 la forêt de Soigne, ce joyau dont les Bruxellois sont à juste titre si fiers, et qui constitue un parc immense bordant la capitale. L'envahisseur avait résolu de sabrer les colonnades de hêtres et de chênes et d'organiser une exploitation de grand style dans la vaste forêt brabançonne; c'était la perspective de la destruction forestière. Le brillant fonctionnaire qu'est M. Crahay s'opposa à ce crime et grâce à sa tenacité, à la résistance qu'il opposa, il réussit à empêcher la dévastation.

Nos camarades belges voient bien à regret cet homme de grand mérite prendre sa retraite. Ce savant, à la science profonde, a acquis une renommée européenne qui laissera dans la littérature forestière un brillant sillon. Les sylviculteurs suisses s'associent à ces regrets; certains d'entre eux n'oublieront pas que le distingué maître a honoré de sa présence le pavillon des forêts de l'Exposition nationale suisse de Genève en 1896 et, qu'à cette occasion, il a parcouru avec eux le Jura neu-châtelois.

Un homme de la valeur de M. Crahay, qui sait allier une grande érudition à autant de modestie que d'urbanité, ne peut que commander l'admiration. Il emporte dans sa retraite prématurée les regrets de tous ceux qui ont eu l'honneur d'entretenir des relations avec lui.

A. Barbey.

— A Bruxelles est décédé, à la fin de février, à l'âge de 61 ans, M. le comte *de Limburg Stirum*, sénateur, président du Conseil supérieur des forêts. Le défunt fut avec le comte Visart de Bocarmé et M. Crahay un des plus fervents pionniers de la cause forestière en Belgique et de ceux qui ont vaillamment combattu pour le développement de la sylviculture. Il a présidé jusqu'à sa mort la Société centrale forestière de Belgique, à laquelle il a su donner une magnifique extension.

Avec M. le comte de Limburg, la Belgique perd un de ses enfants qui avaient su le mieux la servir et les forêts un ami passionné. Notre rédaction exprime à la famille du défunt sa respectueuse sympathie.

H. B.

Bulgarie. *Fonds pour cultures forestières.* Dans son intéressant article sur la Bulgarie forestière, M. l'inspecteur général Zacharieff nous a appris que ce pays possède, depuis 1912, un fonds spécial qui est affecté à la culture forestière et à l'amélioration du boisement. Il a

bien voulu nous apprendre, dès lors, que ce capital s'élève aujourd'hui à environ 2 $\frac{1}{2}$ millions de francs suisses.

Ses sources d'alimentation sont multiples; leur nombre en a été encore augmenté récemment. En voici la liste:

- 1^o Un prélèvement du 5 % sur le prix de vente de toutes forêts publiques.
- 2^o Une finance de 2 lewas par m³ de bois de feu et de 8 lewas par m³ de bois de travail, façonnés dans les forêts particulières.
- 3^o Un versement du 75 % de la valeur de bois ou outils confisqués en cas de contravention forestière.
- 4^o Une retenue du 20 % sur la location des scieries publiques.
- 5^o Le produit intégral des autorisations de défrichements.
- 6^o Un prélèvement du 10 % sur le produit de l'impôt spécial perçu des intéressés, dans les entreprises de reboisement et de travaux de défense.
- 7^o Une finance de 500 lewas pour toute autorisation de construire une nouvelle scierie.
- 8^o Le versement intégral du produit de la vente, par l'Etat, de plants et graines forestiers.
- 9^o Un prélèvement sur le produit de la vente de parcelles boisées isolées appartenant à l'Etat.
- 10^o Donations diverses et dons.

Les sommes versées par ce fonds forestier spécial se sont élevées à environ 300.000 fr. suisses, en moyenne, ces années dernières. *H. B.*

BIBLIOGRAPHIE.

J. Demorlaine. Aide-mémoire du forestier. Sylviculture. Un volume in-16°, de 302 pages. Impr. Jaquès & Demontrond, à Besançon, 1925. Prix: 6 francs français.

L'active « Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est » a publié, avant la dernière guerre, un aide-mémoire du forestier extrêmement bien conçu. Le but proposé en a été défini comme suit: « de là la nécessité de faire pénétrer partout les notions essentielles et diffuser les méthodes à suivre pour bien gérer et conserver nos forêts, de répandre, en un mot, chez tous les premiers principes de l'économie forestière ». Mettant en pratique ce programme, la Société forestière a publié successivement les quatre fascicules suivants :

1^{er} fascicule : *Sciences naturelles*, par M. Pardé.

2^{me} fascicule : *Sciences mathématiques*

3^{me} fascicule : *Sciences juridiques*, par M. Deroye.

4^{me} fascicule : *Sylviculture*, par M. Demorlaine.

La première édition du dernier fascicule, parue en 1907, étant épuisée depuis plusieurs années, le comité de la Société sus-nommée a émis le désir